

NON PROTÉGÉ

Info-Pub institutionnelle

Le Service Militaire Volontaire

Créé en août 2015 par le Président de la République François Hollande, le service militaire volontaire, (SMV) est une contribution du ministère des Armées dans le domaine de **l'insertion citoyenne et professionnelles de jeunes Français entre 18 et 25 ans** qui ne s'intègrent pas dans le marché de l'emploi. Ce dispositif militaire propose un nouveau départ à des jeunes hommes et femmes qu'il forme pour l'emploi en s'appuyant sur un réseau local et national de partenaires institutionnels, de collectivités, d'entreprises et d'organismes de formation.

La mission principale de ce dispositif militaire est de délivrer une formation comportementale, citoyenne, scolaire et professionnelle. Cela afin de créer des conditions favorables à l'insertion de ces jeunes sur le marché du travail via l'apprentissage de la discipline, de la ponctualité, des règles de vie en collectivité, du goût de l'effort, du dépassement de soi, du sport et de l'initiation à la vie en campagne. Le SMV est cofinancé par le Fonds Social Européen. **Le SMV obtient un taux d'insertion de 82 %.**

Le SMV est un outil d'insertion professionnel performant basé sur 3 piliers qui lui sont propres. La militarité du dispositif qui est ouvert 7j/7 et 24h/24 même pendant les vacances. Le volontariat des jeunes. Le partenariat avec les acteurs de l'emploi.

La formation des volontaires stagiaires s'articule en 3 phases qui sont la formation militaire initiale (FMI), la formation complémentaire (FC) et la formation professionnelle (FP).

Pendant la 1^{ère} phase, les volontaires stagiaires vont apprendre le savoir être, le respect de la hiérarchie, l'importance des horaires et le bon comportement. C'est lors de cette période que l'esprit d'équipe et de cohésion est créé. La fin de la FMI est marquée par la cérémonie de présentation au drapeau pendant laquelle, en présence de leur famille, les volontaires reçoivent leur calot, symbole d'appartenance, pour le Grand-Est, au Premier régiment de service militaire volontaire (1^{er} RSMV).

Ils passent ensuite par la période de FC, durant laquelle ils vont suivre une remise à niveau scolaire, passer le code et le permis de conduire – gratuitement – ainsi que le brevet de sauveteur secouriste du travail (SST). Le taux de réussite au permis de conduire s'élève à 70 % soit 10 % de plus que dans le civil.

Enfin, ils vont suivre une FP. De nombreuses filières sont proposées telles que : agent de sécurité, préparateur de commande (titre professionnel/ CACES 1/3/5), maçon, couvreur-zingueur, menuisier installateur, peintre, plaquiste, métallier, ouvrier agricole, ouvrier forestier, mécanicien agricole, aménagement rural, ouvrier viticole, serveur, agent polyvalent de restauration, vendeur spécialisé, employeur libre-service, agent de vie familiale, etc. Afin de s'adapter au mieux au milieu du travail, les jeunes vont également suivre une période d'adaptation en entreprise d'une durée de trois semaines après un mois et demi de formation.

Pour avoir plus d'information, **rendez-vous sur le site internet www.le-smv.org ou sur la page Facebook. Le dossier d'inscription est disponible sur le site internet.**